



## INFORMATIONS À LA POPULATION

MAI 2021

### MUNICIPALITÉ

A la suite des élections communales du 7 mars 2021, le Conseil général s'est réuni le 20 avril dernier, afin de procéder à l'installation des autorités pour la législature 2021-2026.

Sous la présidence du Préfet, M. Pascal Dessauges, les membres de la nouvelle Municipalité, ainsi que le Président et la Secrétaire du Conseil général, ont été assermentés. Leur entrée en fonction est prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

#### Municipalité (dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021)

M. Markus Mooser, syndic  
M. Jean-Daniel Cochard, vice-syndic  
M. Roger Ammann, municipal  
M. Maxime Meier, municipal  
Mme Stéphanie Roche, municipale

#### Conseil général (dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021)

M. Arnold Ottonin, président  
M. Christophe Uldry, vice-président  
Mme Anne-Claire Tharin-Racine,  
secrétaire

La nouvelle répartition des dicastères sera disponible début juillet sur le site internet et vous sera également communiquée par le biais d'un tous ménages.

Les membres des commissions permanentes du Conseil ont également été nommés à cette occasion et nous tenons à remercier sincèrement toutes les personnes qui s'engagent en faveur du bon fonctionnement de notre Commune.



Plus d'informations : [www.bretigny.ch/officiel](http://www.bretigny.ch/officiel)

# TRAVAUX

## RC 501 – Travaux de réhabilitation

Les travaux de la RC 501 entre Cugy et Bottens, progressent rapidement.

Depuis la mi-avril, le tronçon situé entre le carrefour d'entrée de Bretigny-sur-Morrens et la zone industrielle a été complètement fermé à la circulation. Une déviation, via le chemin de la Sibérie, a été mise en place, permettant l'accès au Chalet Coucou et aux différents bâtiments de la zone industrielle.



Cette fermeture complète d'environ deux mois permettra de rétablir la circulation à double sens sur ce tronçon, plus tôt que prévu, soit dès le 15 juin 2021. Cette partie devait initialement être terminée à l'automne.

## RC 444 – Route de Béthusy



A la suite du glissement de terrain survenu en janvier à la sortie du hameau de Béthusy en direction d'Assens, des travaux de stabilisation du terrain et de réfection de la route devront être entrepris.

La réalisation de ces travaux devrait démarrer à la mi-juin, sous réserve de l'acceptation du crédit extrabudgétaire qui sera soumis au Conseil général le 9 juin prochain.

Ce chantier nécessitera une fermeture complète de la route durant environ 2 à 3 mois. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé-e-s dès que les dates précises seront connues.



Retrouvez toutes les informations concernant les chantiers en cours sur : [www.bretigny.ch/chantiers](http://www.bretigny.ch/chantiers)

Téléchargez l'application OiOiweb pour recevoir directement sur votre smartphone les notifications importantes concernant les chantiers en cours.



## INSTALLATION DE PISCINES



Les beaux jours arrivant, nous rappelons que l'installation d'une piscine enterrée ou hors-sol, fixe ou démontable, est soumise à un **permis de construire**, ceci

*Dispositions légales*  
- Directive cantonale  
DCPE 501

indépendamment du volume du bassin. Cette directive s'applique à la construction et à l'assainissement des piscines, spas, jacuzzis et autres bassins d'agrément. Les piscines hors-sol non couvertes **de moins de 5m<sup>3</sup>** et autres bassins extérieurs (biotopes) peuvent être dispensés d'enquête publique par la Municipalité, pour autant que ces objets ne portent pas atteinte à des intérêts dignes de protection, en particulier à ceux des voisins.

**Une demande d'autorisation**, mentionnant les dimensions, le type de piscine, l'emplacement et l'accord écrit des voisins, doit donc être transmise à la Municipalité avant toute installation.

Nous rappelons aux propriétaires de **piscine de plus de 10m<sup>3</sup>** qu'ils doivent **impérativement** prendre contact avec **M. Jean-Daniel Cochard, conseiller municipal au 079 287 48 42** avant de procéder au remplissage.

## INSCRIPTION DES CHIENS

En exécution du règlement du 6 juillet 2005 du Conseil d'Etat, **tous les possesseurs et détenteurs de chiens sont tenus de déclarer leur animal au Contrôle des habitants, dans un délai de 15 jours dès son acquisition.** Le carnet de vaccination du chien doit être présenté.



Formulaire d'inscriptions : [www.bretigny.ch/inscription-de-chiens](http://www.bretigny.ch/inscription-de-chiens)

Une annonce doit également être faite en cas de donation ou de décès du chien.

Par ailleurs, nous profitons de rappeler que :

- Chaque chien doit être **tenu en laisse** dans le village.
- Les terrains de football, d'entraînement, les places de jeux, le cimetière et les terrains scolaires sont **strictement interdits** aux chiens.
- Depuis 2019, l'obligation de tenir les chiens en laisse déjà valable en tout temps dans les sites de protection de la faune et des pâturages occupés par le bétail, l'est également **du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet en forêt et dans les prairies qui leur sont attenantes.**

# PASSEPORT VACANCES

Cette année et sous réserve de l'évolution des mesures sanitaires, le Passeport Vacances aura lieu du 5 au 18 juillet et du 9 au 22 août 2021.



## Passeport traditionnel

- pour les enfants de 9 à 15 ans
- plus de 300 activités à choix, sur inscription
- CHF 45.-/enfant, CHF 40.- dès le 2<sup>e</sup> enfant d'une même famille

## Passeport Farniente

- Uniquement pour les enfants de 13 à 15 ans
- Formule allégée, sans les activités sur inscriptions
- CHF 25.-/enfant

### Où et quand se procurer le Passeport Vacances ?

- A l'administration communale
- Du 25 mai au 11 juin 2021

#### Horaires de vente

- Tous les matins de 8h00 à 11h30
- Les mercredis de 18h30 à 20h00
- Ou sur rendez-vous en téléphonant au 021 731 25 74

Plus d'informations sur

[www.apvrl.ch](http://www.apvrl.ch)



# COMMISSION CANTONALE DE JEUNES



Une campagne de recherche de candidat·e·s intéressé·e·s à porter la voix des jeunes au niveau cantonal est actuellement menée. Elle s'adresse aux jeunes, âgés de 14 à 18 ans, provenant de toutes les régions du canton et souhaitant rejoindre la Commission cantonale de jeunes. Ses membres sont désignés par le Conseil d'Etat pour un mandat de deux ans, renouvelable en principe une fois.

Inscriptions jusqu'au  
20 mai 2021 sur  
[www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch)



**La Municipalité vous remercie de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous adresse ses salutations printanières.**

